

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à la question inscrite au feuillet du député de Jean-Lesage, M. Sol Zanetti, du 4 décembre 2019, demandant au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur s'il a l'intention de modifier le formulaire 1015 pour restaurer le droit aux mesures d'accommodement en matière d'aide financière pour les étudiants et les étudiantes en situation de handicap ayant un handicap invisible, et d'expliquer sa décision.

Je tiens à préciser qu'aucun changement n'a été apporté récemment par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la gestion du volet « étudiants en situation de handicap » du Programme des prêts et bourses de l'aide financière aux études.

En mai 2018, le formulaire 1015 a été mis en ligne pour l'année d'attribution 2018-2019. À la section 2, « Reconnaissance de la déficience », une nouvelle ligne, « Autres déficiences », avait été ajoutée afin de répondre à la demande de certains intervenants qui réclament une case à cocher lorsque la déficience de l'étudiant ou de l'étudiante ne correspond pas aux quatre catégories de déficiences fonctionnelles majeures reconnues par le *Règlement sur l'aide financière aux études*, soit : la déficience visuelle grave, la déficience auditive grave, la déficience motrice et la déficience organique. Toutefois, il était indiqué que cette nouvelle catégorie ne rendait pas l'étudiant ou l'étudiante admissible aux mesures d'accommodement prévues pour les étudiants en situation de handicap dans le cadre du Programme des prêts et bourses.

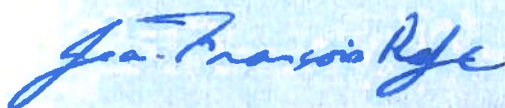
... 2

À la suite des interrogations soulevées par cette nouvelle version du formulaire, celle-ci a été retirée d'Internet en août 2018 pour être remplacée par la version antérieure du formulaire (2017-2018). Cette dernière est toujours en vigueur.

Aucun changement n'a donc été apporté à la gestion du volet « étudiants en situation de handicap » du Programme des prêts et bourses de l'aide financière aux études.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

JEAN-FRANÇOIS ROBERGE